



Hiriburu
Saint-Pierre d'Irube

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU

SEANCE du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, à 19h40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 09 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Présents :

M. IRIART Alain, M. THICOIPE Michel, M. ELGOYHEN Mathieu, M. CIER Vianney, M. EHULETCHE Pierre, Mme PERES Marie, Mme GONI Paulette, Mme LARRIEU Françoise, MENDY Alain, M. FUENTES Laurent, Mme LANDART Sabine, Mme REMONT Bénédicte, M. DUBLANC Xabi, Mme LATAILLADE Florence, Mme OTHONDO Elena, M. HARREGUY Bixente, GOYHENECHÉ Nadine.

Absents ayant donné procuration :

Mme DAMESTOY Odile a donné procuration à Mme OTHONDO Elena,
Mme GOROSTEGUI Fabienne a donné procuration à Mme PERES Marie,
M. GALHARRAGUE Christian a donné procuration à M. MENDY Alain,
Mme GOROSTIAGA BARRIOLA Naroa a donné procuration à M. ELGOYHEN Mathieu,
Mme CORDOBES Marie-Hélène a donné procuration à Mme GONI Paulette,
Mme RODRIGUES Cristina a donné procuration à Mme REMONT Bénédicte,
M. MULOT Benoît a donné procuration à M. THICOIPE Michel,
M. ELISSALDE Ellande a donné procuration à M. FUENTES Laurent,
M. SALLABERRY a donné procuration à M. IRIART Alain

Excusés :

M. SORHOUE T Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme GOYHENECHÉ Nadine.

- Question n°2 : approbation du Compte administratif 2023 et note de présentation brève et synthétique retraçant les informations y afférent (Nomenclature ACTES 7.1.2).

Le Compte de Gestion 2023 de Monsieur le Receveur municipal ayant été adopté lors de la précédente question au cours de cette séance, Monsieur le Maire rappelle à présent au Conseil que l'article 12 du Règlement intérieur du Conseil municipal dispose :

« au cours des séances où le Compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote (article L.2121-14 du CGCT) ».

Monsieur le Maire demande au Conseil d'élire un(e) Président(e) pour diriger les débats de la présente question.

Monsieur THICOIPE Michel, élu Président à l'unanimité, présente le Compte administratif de la Commune pour l'exercice 2023 (le document détaillé est consultable en Mairie). Le résultat de l'exécution budgétaire est présenté dans une vue d'ensemble, et récapitulé par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement dans les deux tableaux ci-après.

Les observations suivantes peuvent être formulées par rapport à l'exécution de cet exercice (nous n'avons que le budget principal et pas de budget annexe à celui-ci) :

- Pour la section de FONCTIONNEMENT :

Au fil des exercices, l'idée directrice est toujours de dégager un autofinancement significatif pour pouvoir abonder la section d'investissement, de manière à limiter au strict nécessaire le recours à l'emprunt ; cela passe par une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes existantes.

Libellés des comptes	Prévisions 2023	Réalisations 2023	Variation
011 : charges à caractère général	1.083.502,00 €	1.013.613,03 €	-69.888,97€
012 : charges de personnel	1.825.610,00 €	1.776.523,38 €	-49.089,62 €
014 : atténuation de produits	428.989,00 €	428.989,00 €	0,00 €
65 : autres charges de gestion courante	398.067,00 €	386.344,04 €	-11.722,96 €
66 : charges financières	11.580,00 €	9.894,20 €	-1.685,80 €
67 : charges spécifiques	1.000,00 €	241,61 €	-758,39 €
68 : provisions	1.100,00 €	1.065,04 €	-34,96 €
042 : opérations d'ordre (immo, cession)	437.386,93 €	437.291,18 €	-95,75 €
Total Dépenses =	4.187.234,93 €	4.053.961,48 €	
013 : atténuation de charges	8.772,00 €	26.128,59 €	+17.356,59 €
70 : produits des services	360.874,00 €	368.734,00 €	+7.860,00 €
73 : impôts et taxes	700.000,00 €	741.894,00 €	+41.894,00 €
731 : fiscalité locale	3.415.056,00 €	3.657.286,50 €	+242.230,50 €
74 : dotations et participations	694.377,00 €	760.776,29 €	+66.399,29 €
75 : autres produits de gestion courante	92.075,00 €	130.604,85 €	+38.529,85 €
76 : produits financiers	17,00 €	27,46 €	+10,46 €
77 : produits spécifiques	154.800,00 €	157.853,95 €	+3.053,95 €
042 : opérations d'ordre (immo, cession)	27.700,93 €	27.700,48 €	-0,45 €
Total Recettes =	5.453.671,93 €	5.871.006,12 €	
	Solde de l'exercice =	1.817.044,64 €	
	Report n-1 =	0.00 €	
	Résultat de clôture =	1.817.044,64 €	

Pour 2023, le résultat de l'exercice atteint **1.817.044,64€**, supérieur aux prévisions (1,3Md€) qui reste dans la lignée des trois derniers exercices. Dès lors ce niveau permet d'entrevoir un autofinancement 2024 encourageant.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de Fonctionnement	4.753.190,06 €	5.303.297,12 €	5.564.179,39 €	5.871.006,12 €
Dépenses de Fonctionnement	3.286.363,82 €	3.388.968,78 €	3.593.961,51 €	4.053.961,45 €
Solde exercice de Fonctionnement	1.466.826,24 €	1.914.328,34 €	1.970.217,88 €	1.817.044,64 €
Report n-1 en Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture de Fonctionnement	1.466.826,24 €	1.914.328,34 €	1.970.217,88 €	1.817.044,64 €

- Pour la section d'INVESTISSEMENT :

Au cours des exercices, cette section subit plus de fluctuations que la section de fonctionnement en raison de la programmation d'investissements différents d'une année à l'autre, et de l'encaissement des subventions en décalage de la réalisation des équipements. De ce fait, chaque exercice doit tenir compte des reports de l'année précédente (restes à réaliser) en même temps que de nouveaux programmes.

Libellés des comptes	Prévisions 2023 (RAR inclus)	Réalisations 2023	Reste à Réaliser en 2024
10 : apurement compte 1069	0,00 €	0,00 €	
16 : remboursement d'emprunts	77.457,00 €	67.456,03 €	
20, 21, 23 : opérations d'équipement	6.191.464,03 €	2.954.210,76 €	1.437.768,52 €
261 : titres de participation	5.000,00 €	5.000,00 €	
27 : autres immobilisations financières	100.000,00 €	100.000,00 €	
45 : opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	
040 : opérations d'ordre (immo, cession)	27.700,93 €	27.700,48 €	
041 : intégration patrimoniale	243.848,68 €	239.559,95 €	
Total Dépenses =	6.645.470,64 €	3.393.927,22 €	1.437.768,52 €
10 : dotations	204.695,00 €	374.039,42 €	
1068 : affectation résultat n-1	1.970.217,88 €	1.970.217,88 €	
13 : subventions d'investissement	1.141.807,52 €	369.375,02 €	1.212.539,00 €
16 : emprunts	391.500,00 €	0,00 €	
165 : dépôts reçus	0,00 €	4.492,20 €	
21 : immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	
23 : immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	
27 : autres immobilisations financières	100.000,00 €	16.664,00 €	83.336,00 €
45 : opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	
040 : opérations d'ordre (immo, cession)	437.386,93 €	437.291,18 €	
041 : intégration patrimoniale	243.848,68 €	239.559,95 €	
Total Recettes =	4.489.456,01 €	3.411.639,65 €	1.295.875,00 €
	Solde de l'exercice =	+17.712,43 €	
	Résultat n-1 =	+1.044.377,63 €	
	Solde des RAR n+1 =	-141.893,52 €	
	Résultat de clôture =	+920.196,54 €	

La section d'investissement 2023 se clôture avec un excédent de **920.196,54€** (après intégration de l'excédent d'investissement de clôture 2022 de 1.044.377,63€, du solde de l'exercice 2023 de 17.712,43€ et du solde négatif des restes à réalisés sur l'exercice 2024 de -141.893,52€).

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes d'Investissement	4.952.326,79 €	2.662.421,54 €	4.849.876,03 €	3.411.639,65 €
Dépenses d'Investissement	4.066.627,67 €	3.230.558,96 €	3.982.925,81 €	3.393.927,22 €
Solde exercice d'Investissement	885.699,12 €	-568.137,42 €	+866.950,22 €	+17.712,43 €
Report n-1 en Investissement	-140.134,29 €	+745.564,83 €	+177.427,41 €	+1.044.377,63 €
Solde des Restes à réaliser en n+1	-936.972,86 €	-660.949,53 €	+29.692,53 €	-141.893,52 €
Résultat de clôture	-191.408,03 €	-483.522,12 €	1.074.070,16 €	920.196,54 €

d'Investissement				
Résultat	1.275.418,21 €	1.430.806,22 €	3.044.288,04 €	2.737.241.18 €
Fonctionnement + Investissement				

Au final le Compte administratif 2023 fait apparaître globalement **un résultat positif de clôture de 2.737.241,18€** qui sera à affecter sur l'exercice 2024 (report à nouveau en fonctionnement ou affectation à la section d'investissement).

Au Compte administratif est également joint : (voir en annexe)

- l'état des restes à réaliser sur l'exercice budgétaire 2024,
- conformément aux articles L.2123-12 et L.2123-14-1 du CGCT un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

La Commission communale en charge des finances, de l'intercommunalité et de la participation citoyenne a examiné favorablement cette question au cours de sa séance du 04 avril 2024.

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2023, Monsieur le Maire se retire de la Salle du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'approuver le Compte administratif de la Commune pour l'exercice 2023.

Vote de la question : nombre de votants : 16 (dont 8 procurations)

pour : 24

contre : 0

abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, le 14 mars 2024.

Le Maire,

Alain IRIART.



18 MARS 2024

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

Accusé réception par la Sous-Préfecture le : **18 MARS 2024**

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

18 MARS 2024

Le Maire,
Alain IRIART.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de SAINT-PIERRE-D'IRUBE

Utilisateur : PASTELL Application

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024004002
Objet :	Approbation du Compte Administratif 2023 et note de présentation brève et synthétique retraçant les informations y afférent.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	064-216404962-20240415-2024004002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 064-216404962-20240415-2024004002-DE-1-1_0.xml	text/xml	946 o
Document principal (Délibération) Nom original : Q2 2024_004_002.pdf Nom métier : 99_DE-064-216404962-20240415-2024004002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	301.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 14h38min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 14h40min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 14h40min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2024 à 14h41min08s	Reçu par le MI le 2024-04-18